



## Décision du Maire N° 03/2017

Nos réf : AT/HB/DB/MCR

**Objet : Renégociation emprunt de 460 000,00 € - Travaux de réhabilitation de 13 logements sociaux - Centre**

### **Le Maire de la Commune de Bavans – 25550**

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 16 avril 2014 (Sous-Préfecture le 30 avril 2014) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame le Maire est autorisée à procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** De retenir la proposition de renégociation du prêt n° 07134181 de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté sise à Dijon (21), sans aucun frais, suivant les conditions ci-dessous :

	Taux	Échéance annuelle	Coût total du crédit	Première échéance	Dernière échéance
Anciennes conditions	4,60%	38 131,03 €	686 358,54 €	01/08/2013	01/08/2030
Nouvelles conditions	1,80%	31 912,10 €	605 512,45 €	01/08/2018	01/08/2030

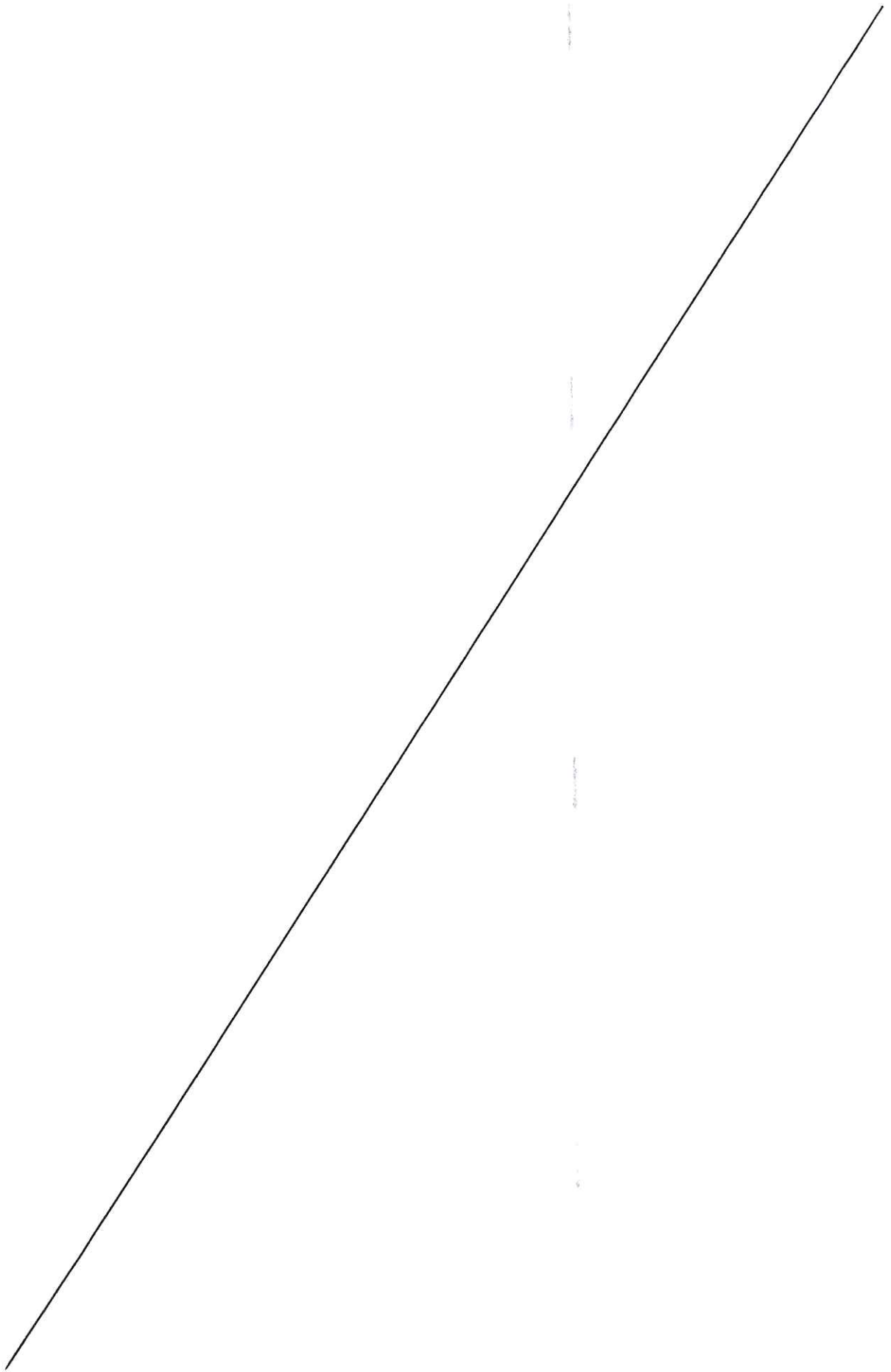
**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de Montbéliard.



Fait à Bavans le 18 avril 2017  
**Le Maire,**  
**Agnès TRAVERSIER**








BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ www.bpbfc.banquepopulaire.fr

AVENANT PRET AUX COLLECTIVITES LOCALES ET ASSIMILEES

<b>L'EMPRUNTEUR</b>	<b>URA : MONTBELIARD CENTRE</b>
COMMUNE DE BAVANS dont le siège social est 1 RUE DES FLEURS 25550 BAVANS	
Suivant acte en date du 01/08/2012, la Banque a consenti à l'emprunteur un prêt dont caractéristiques ci-dessous :	
<b>DESIGNATION DU PRET : PRET AUX COLLECTIVITES LOCALES</b>	<b>PRET N° : 07134181</b>
<b>MONTANT DU PRET : 460 000.00 €</b>	<b>SUR 216 MOIS</b>
<b>PREMIERE ECHEANCE : 01/08/2013</b>	<b>DERNIERE ECHEANCE : 01/08/2030</b>
<b>TAUX NOMINAL : 4.60 %</b>	<b>MONTANT ECHEANCE : 38 131.03 €</b>
<b>CAPITAL RESTANT DU AU 01/08/2017:366 970.72 €</b>	<b>T.E.G. : 4.60 %</b>
<b>GARANTIES :</b>	
NEANT	
<b>AVENANT</b>	
A la demande de l'emprunteur et d'un commun accord entre les parties, il a été convenu :	
- De modifier le taux débiteur fixe actuel de 4.60 % au taux débiteur fixe de 1.80 %.	
Les nouvelles modalités financières sont détaillées sur le tableau d'amortissement joint en annexe.	
<b>Il ne sera pas prélevé de frais d'avenant.</b>	
<b>Coût total du crédit : 414 857.30 €</b>	
<b>Nouveau TEG : 1.80 % soit un taux période de 1.80 %</b>	
Les autres conditions du prêt ne sont pas modifiées.	
Les modifications ci-dessus exposées n'entraînent pas novation des conditions générales et particulières du prêt objet de l'avenant	
<b>Ces Conditions sont applicables sous réserve que votre acceptation parvienne à la banque au moins 5 jours ouvrés avant la prochaine échéance. A défaut les modifications sollicitées ne seront pas prises en compte</b>	
<b>ACCEPTATION DE L'AVENANT PAR L'EMPRUNTEUR</b>	
Après avoir pris connaissance de toutes les conditions du présent avenant, et reconnaissant être en possession d'un exemplaire de cette offre,	
- L'EMPRUNTEUR déclare accepter le présent avenant,	
Fait à <u>Bavans</u> ....., Le <u>17/02/2017</u>	
<b>L'EMPRUNTEUR, COMMUNE DE BAVANS:</b> (Lu et approuvé + signature + qualité du signataire et cachet social de la collectivité locale)	<b>LE REPRESENTANT DE LA BANQUE :</b> FAIT A MACON LE 07/02/2017
<p>Lu et approuvé</p> <p><i>[Signature]</i></p> <p>Agnes TRAVERSIER</p> <p>Maire</p> 	

SOUS - PREFECTURE  
18 AVR. 2017  
MONTBELIARD

## Tableau d'Amortissement

**(Contrat 07134181 - 07/02/17 14:13)**

Devise de référence:	EUR - EURO	Montant d'accessoire:	0,00	Date d'accord :	26/07/2012
Durée légale (mois):	216	Montant d'assurance:	0,00	Date de demande du prêt:	26/07/2012
Nominal:	460 000,00	Montant d'intérêt:	47 886,58	Date de première échéance:	01/08/2013
Montant de l'opération:	460 000,00	Montant capital amorti:	366 970,72	Date de dernière échéance:	01/08/2030
TEG:	1,80	Montant total:	414 857,30	Date de prise d'effet:	01/08/2012
Montant écart:	0,00			Taux d'intérêt (%):	1,800000

Terme	Date	Devise	Montant de l'échéance	Montant d'intérêt	Montant d'assurance	Montant d'accessoire	Montant de capital	Montant capitalisé	Capital restant dû	Somme capitalisée restant due	Somme totale restant due
006	01/08/2018	EUR - EURO	31 912,10	6 605,47	0,00	0,00	25 306,63	0,00	341 664,09	0,00	341 664,09
007	01/08/2019	EUR - EURO	31 912,10	6 149,95	0,00	0,00	25 762,15	0,00	315 901,94	0,00	315 901,94
008	01/08/2020	EUR - EURO	31 912,10	5 686,23	0,00	0,00	26 225,87	0,00	289 676,07	0,00	289 676,07
009	01/08/2021	EUR - EURO	31 912,10	5 214,17	0,00	0,00	26 697,93	0,00	262 978,14	0,00	262 978,14
010	01/08/2022	EUR - EURO	31 912,10	4 733,61	0,00	0,00	27 178,49	0,00	235 799,65	0,00	235 799,65
011	01/08/2023	EUR - EURO	31 912,10	4 244,39	0,00	0,00	27 667,71	0,00	208 131,94	0,00	208 131,94
012	01/08/2024	EUR - EURO	31 912,10	3 746,37	0,00	0,00	28 165,73	0,00	179 966,21	0,00	179 966,21
013	01/08/2025	EUR - EURO	31 912,10	3 239,39	0,00	0,00	28 672,71	0,00	151 293,50	0,00	151 293,50
014	01/08/2026	EUR - EURO	31 912,10	2 723,28	0,00	0,00	29 188,82	0,00	122 104,68	0,00	122 104,68
015	01/08/2027	EUR - EURO	31 912,10	2 197,88	0,00	0,00	29 714,22	0,00	92 390,46	0,00	92 390,46
016	01/08/2028	EUR - EURO	31 912,10	1 663,03	0,00	0,00	30 249,07	0,00	62 141,39	0,00	62 141,39
017	01/08/2029	EUR - EURO	31 912,10	1 118,55	0,00	0,00	30 793,55	0,00	31 347,84	0,00	31 347,84
018	01/08/2030	EUR - EURO	31 912,10	564,26	0,00	0,00	31 347,84	0,00	0,00	0,00	0,00